

Déclaration du Groupe des 24 sur l'assistance économique aux PECO (16 février 1990)

Légende: Le 16 février 1990, le Groupe des 24 (G-24) - qui réunit les vingt-quatre ministres des Finances et les gouverneurs de Banques centrales des douze États membres de la Communauté européenne, des six pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de la Turquie, des États-Unis, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon - fait le point sur l'assistance économique et sur l'aide aux réformes destinées aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

Source: Europe Documents. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. Riccardi, Lodovico ; RRéd. Chef Riccardi, Ferdinando. 22.02.1990, n° 1597. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_du_groupe_des_24_sur_l_assistance_economique_aux_peco_16_fevrier_1990-fr-90249a33-68d2-4ac2-b3b1-efe80890f1fb.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2012

Déclaration du Groupe des 24 (16 février 1990)

La cinquième réunion des 24 s'est tenue aujourd'hui à Bruxelles au niveau des hauts fonctionnaires et en présence de représentants des institutions économiques et financières internationales. Les 24 ont passé en revue la mise en oeuvre de leurs programmes d'assistance à la réforme économique en Pologne et en Hongrie.

Conformément à la volonté exprimée, le 13 décembre 1989, par les Ministres des Affaires étrangères d'accueillir positivement les propositions des autres pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est, à mesure qu'ils mettent en place les réformes politiques et économiques nécessaires, les 24 ont examiné les memoranda fournis par la République Démocratique d'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Yougoslavie ainsi que par la Roumanie.

Ils ont de même entendu un rapport sur l'avancement des négociations pour la création de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

Ils ont accueilli favorablement le rapport du représentant du Club de Paris, qui les a informés de la conclusion du cinquième accord de consolidation de la dette publique extérieure polonaise.

2. Quant à la mise en oeuvre du programme PHARE, ils ont noté :

- que l'aide alimentaire à la Pologne pour un montant de 380 millions d'Ecus a été largement livrée et que suite à de nouvelles demandes des autorités de ce pays de nouvelles livraisons pour une quantité totale de 786.000 tonnes de blé sont en cours ou envisagées par la Communauté (600.000 tonnes), le Japon (130.000 tonnes), l'Autriche (38.000 tonnes) et l'Australie (18.000 tonnes); les Etats-Unis ont l'intention de fournir du maïs (200.000 tonnes);
- qu'un premier programme de livraison de produits phytosanitaires d'un montant de 50 Mecu est en préparation dans la Communauté;
- que le fonds de contrepartie généré par les ventes des livraisons de produits alimentaires de la Communauté sur le marché polonais est opérationnel et que des projets dans le secteur agricole en Pologne seront dorénavant financés par ce fonds. D'autres pays parmi les 24 ont souligné le rôle de leur propre fonds de contrepartie ainsi que les activités additionnelles des secteurs public et privé dans le domaine de l'aide au secteur agricole;
- que les mesures facilitant l'accès aux marchés des 24 sont devenues pleinement effectives à partir du 1er janvier de cette année. Elles s'ajoutent aux mesures déjà adoptées par les 24;
- que la Pologne a commencé à mettre en oeuvre un programme énergétique de réformes soutenu par un crédit stand-by du FMI. Les négociations entre le FMI et la Hongrie ont progressé considérablement et devraient pouvoir se traduire par un accord dans des délais rapprochés;
- que le fonds de stabilisation pour la Pologne d'un milliard de dollars, auquel participent de nombreux pays parmi les 24, est devenu opérationnel;
- que la Communauté a décidé l'octroi à la Hongrie d'un prêt à moyen terme d'1 milliard de dollars destiné à

faciliter l'ajustement structurel. Les autres pays des 24 sont invités à s'associer à cette facilité. Une première tranche d'un montant en Ecus équivalent à 400 millions de dollars sera versée à la Hongrie dès que l'arrangement stand-by avec le FMI aura été conclu. Les modalités et la mise à disposition des tranches suivantes seront décidées ultérieurement. D'autres pays parmi les 24 ont indiqué la possibilité de soutenir l'effort d'ajustement structurel en Hongrie par d'autres moyens financiers;

- que la mise en oeuvre opérationnelle des prêts de la Banque Européenne d'Investissement est en cours et que les premiers crédits pourraient être proposés à la signature au milieu de cette année;
- que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la Pologne et la Hongrie des prêts de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier pour un montant de 200 millions d'Ecus;
- que la création par la Communauté d'une Fondation européenne pour la formation, ainsi que le lancement d'un programme de mobilité transeuropéenne pour les études universitaires (TEMPUS) avec les pays de l'Europe Centrale et Orientale, sont à un stade avancé. Les pays des 24 qui le souhaitent pourraient être associés activement à ces actions;
- que des progrès ont été accomplis dans la sélection de projets dans les autres secteurs prioritaires : investissement, environnement et formation; la participation des 24 à des projets communs fait l'objet d'une attention particulière. Plusieurs suggestions ont été retenues en vue d'accroître et de renforcer la coordination dans ces secteurs;
- les progrès dans la mise en oeuvre des mesures d'aide financière et économique en faveur de la Pologne et de la Hongrie déjà adoptées par les 24.

3. Les 24 ont réaffirmé être disposés à coordonner l'assistance à la République Démocratique d'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la Roumanie adaptée à la situation propre de chaque pays et sur la base des engagements des pays concernés en matière de réformes politiques et économiques. Les 24 ont examiné les memoranda soumis par ces pays à la lumière des progrès vers la mise en oeuvre des objectifs politiques et économiques, y compris : suprématie du droit, respect des droits de l'homme, création d'un multipartisme politique, tenue d'élections libres et introduction d'une économie de marché. Ils ont exprimé leur encouragement et leur soutien aux mesures déjà adoptées ou prévues par chacun de ces pays dans la poursuite des réformes politiques et économiques.

Ils ont convenu que la conduite actuelle de la politique de réformes dans ces pays permettrait, en général, d'envisager des initiatives visant à définir des priorités et à engager quelques actions spécifiques qui pourraient débiter dans les mois à venir. En ce qui concerne la Roumanie, les 24 se félicitent de certains changements intervenus depuis la Conférence ministérielle du 13 décembre et soulignent qu'il est important que la politique de réformes soit poursuivie avec toute la détermination nécessaire.

Des missions seront effectuées par la Commission dans les plus brefs délais en vue de compléter les informations contenues dans les memoranda fournis par ces pays et de préciser les besoins et les priorités qui y sont indiqués. La Commission fera rapport régulièrement sur ces missions au Brussels Network composé des représentants des 24, en vue d'établir un plan d'action cohérent pouvant être soumis aux Ministres lors de leur prochaine réunion.

4. Les 24 ont noté que les contacts seront intensifiés entre la Commission et les organisations internationales économiques et financières participant à l'effort de coordination et plus directement concernées par les aspects macro-économiques, financiers et d'ajustement structurel du processus de réformes dans ces pays en vue de renforcer la coordination.

5. Les 24 ont décidé de se réunir à nouveau au même niveau le 22 mai 1990, en vue d'une réunion ministérielle qui se tiendra à Bruxelles au début du mois de juin.